
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 septembre 2025 à 19 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCE :

Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Douglas HURLEY, Maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCE :

Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement,
Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Madame Clara MICHAUD, Analyste de dossiers
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Madame Marie-Claude OUELLET, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur du l'aménagement urbain et de la Sécurité publique

Monsieur Sébastien LAURIN, Commandant du poste de quartier 3, Service de police de la Ville de Montréal
Madame Émilie BARBEAU-CHARLEBOIS, cheffe de section, Service de sécurité incendie de Montréal

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA25 28 141

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Douglas HURLEY

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 2 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Annonces du maire

Le maire d'arrondissement souhaite la bienvenue à toutes et à tous à la séance du conseil d'arrondissement et invite les conseillères et conseillers à se présenter.

Il débute en adressant ses meilleurs vœux de succès à l'occasion de la rentrée scolaire. Il rappelle que la sécurité demeure une priorité pour l'administration, particulièrement pour la protection des enfants aux abords des écoles ainsi que celle de l'ensemble des usagers de la route. En collaboration avec la Sécurité publique et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), des mesures ont été mises en place pour réduire la vitesse et assurer la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes.

Le maire annonce ensuite que la Grande fête de la rentrée se tiendra le 13 septembre prochain, en partenariat avec la salle Pauline-Julien et la Société patrimoine et histoire de l'Île Bizard et Sainte-Geneviève. L'événement, gratuit et ouvert à tous, se déroulera de 13 h 30 à 17 h 30, à la Salle Pauline-Julien et au parc de l'Anse-aux-Rivard.

Enfin, il aborde la question des nombreuses pannes d'électricité survenues en 2025, une situation jugée particulièrement préoccupante. Au cours de la dernière année, il a rencontré à plusieurs reprises les représentants d'Hydro-Québec afin de cerner les causes de ces interruptions récurrentes et d'examiner des solutions. Hydro-Québec prévoit un retour à la normale d'ici 12 à 18 mois. De plus, une journée de portes ouvertes sera organisée dans l'arrondissement par Hydro-Québec. Les résidents seront informés par courriel ou téléphone; il est donc essentiel que les coordonnées inscrites dans votre profil client soient à jour.

10 - Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire

Le maire d'arrondissement invite monsieur Sébastien Laurin, commandant au poste de quartier 3 du Service de police de la Ville de Montréal à prendre la parole.

M. Laurin commence en évoquant l'opération de la rentrée scolaire qui se déroule du 25 août au 19 septembre. Durant cette période, une présence policière accrue est assurée aux abords des écoles afin de garantir la sécurité des enfants. Il rappelle que les élèves doivent traverser aux endroits où se trouvent les brigadiers, notamment sur la montée de L'Église, et invite les parents à donner l'exemple.

Il souligne également de nombreuses interventions menées en juillet pour améliorer la sécurité des cyclistes, des piétons et des usagers de la micromobilité.

Sur le plan communautaire, les agents sociocommunautaires ont repris leurs activités de sensibilisation auprès des élèves des écoles du secteur. Conformément au plan d'action 2025, les interventions ciblant les personnes vulnérables, notamment les aînés et les personnes en situation d'itinérance, se poursuivront cet automne.

Le maire cède ensuite la parole à Mme Émilie Barbeau-Charlebois, représentante du Service de sécurité incendie (SIM), pour sa présentation sur les batteries au lithium ion.

Mme Barbeau-Charlebois rappelle que la Semaine de la prévention des incendies se tiendra du 5 au 11 octobre, sous le thème des batteries et piles au lithium-ion. Depuis 2022, une hausse préoccupante de 195 % des incendies liés à ce type de batteries a été observée sur le territoire du SIM. En réponse, le servie intensifie ses campagnes de sensibilisation et propose des modifications à la réglementation municipale afin de mieux encadrer leur utilisation.

Des activités spéciales seront organisées durant cette semaine, incluant des journées portes ouvertes dans les casernes. À titre d'exemple, la caserne 56 de L'Île-Bizard a accueilli près de 900 visiteurs lors de sa journée portes ouvertes du 14 juin 2025. Mme Barbeau-Charlebois a également présenté les cinq habitudes essentielles pour l'utilisation sécuritaire des batteries au lithium-ion : bonne batterie, bon chargeur, bon moment, bon endroit, bon avertisseur de fumée.

Le maire donne ensuite la parole à M. Alexandre Héroux, coordonnateur de la sécurité publique.

M. Héroux indique que la sécurité publique a été très active durant l'été, avec une présence sur le terrain presque 20 heures par jour, 7 jours sur 7. De nombreux avis ont été émis concernant l'arrosage et la gestion des déchets. Il précise que certains règlements seront modifiés à compter de novembre.

Pour la rentrée scolaire, des rencontres ont eu lieu avec les directions d'école. Des mesures de sécurité ont été renforcées, notamment sur la rue Laberge devant l'école Jonathan-Wilson, où des arrêts et des interdictions de stationnement ont été ajoutés.

À l'école Jacques-Bizard, un photo-radar est en fonction jusqu'à vendredi soir. La deuxième traverse piétonne de la montée de l'Église a été retirée afin d'encourager les élèves du primaire à utiliser le passage supervisé par un brigadier. Par ailleurs, un nouvel interdit de virage à gauche sur la rue Chevremont, de 6 h à 8 h 30 le matin, a été instauré pour protéger les enfants piétons.

À Sainte-Geneviève, les parents ne peuvent plus utiliser la rue Wilfrid-Boileau pour déposer leurs enfants, qui doivent désormais être déposés sur la rue Sainte-Anne pour des raisons de sécurité.

La Direction des Travaux publics a fait l'acquisition de six nouvelles traverses lumineuses qui seront installées prochainement près des écoles.

Concernant les travaux à L'Île-Bizard, les feux de circulation à l'intersection de Gouin et Jacques-Bizard ont été reprogrammés pour allonger les temps de passage (de 11 secondes à près d'une minute et demie), facilitant ainsi l'accès des automobilistes de L'Île-Blizard aux heures de pointe. Les travaux sur la rue Jacques-Bizard, entre Gouin et Pierrefonds, doivent se dérouler entre la semaine du 15 août et au plus tard le 21 septembre. L'installation de nouveaux luminaires sur le pont devrait être complétée d'ici deux semaines.

Enfin, monsieur Héroux rappelle que plusieurs mesures d'atténuation de la circulation ont été mises en place et qu'une évaluation pour l'année prochaine est prévue. Il insiste sur l'importance pour les citoyens de ne pas modifier eux-mêmes les aménagements mis en place. Toute modification non autorisée peut entraîner des constats d'infraction. Les résidents sont invités à communiquer avec la sécurité publique pour toute demande ou suggestion.

Le maire invite les membres du conseil ainsi que les citoyens à intervenir sur les matières de sécurité publique.

Questions :

Richard Sabourin	Travaux sur Jacques-Bizard – panneaux d'arrêt temporaires.
Raymond Pilon	Sécurité sur le boul. Saint-Jean – Transport/déchargement de véhicules.
Robert Samoszewski	Circulation automobile sur Jacques-David, aux abords de l'école en lien avec une pétition soumise depuis plusieurs mois.

10 - Période de questions du public

Début : 20 h 04

Questions sur place :

Raymond Pilon	Résultat de l'inspection du pluvial sur la rue Saint-Louis. Plans et devis reconstruction du pluvial sur les rues Roy et Paquin.
Rémi Richer	Maison à l'abandon – derrière le 16 339, boul. Gouin O.
Pier-Luc Cauchon	Maison des jeunes – Bâtiment.

Questions écrites :

Manon Gervais	Végétation envahissante parc du Portage – Descente à bateau.
Kevin Martinez	Conseil jeunesse dans l'arrondissement.

Fin : 20 h 22

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 20 h 22

Suzanne Marceau	Colmatage des nids de poule. Rue Paiement et culs-de-sac à Sainte-Geneviève.
Richard Bélanger	Jeux d'eau au parc Chaumette – Excavation très profonde.
Alain Wilson	Collecte des ordures ménagères sur la rue Beaudet – Secteur oublié par l'entreprise.

Douglas Hurley

Bacs à déchets 240L – programme de changement pour bacs conformes.

Fin : 20 h 33

CA25 28 142

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 8 juillet 2025.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 8 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1259350012

CA25 28 143

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mercredi 30 juillet 2025.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 30 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.08 1259350013

CA25 28 144

Prendre acte du dépôt des procès-verbaux des assemblées de consultation publique.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Douglas HURLEY

Et résolu :

De prendre acte des procès-verbaux des assemblées de consultation publique tenues le mardi 8 juillet 2025, sur les projets de règlements : CA28 0015-07, CA28 0023-50, CA28 0023-51, et CA28 0024-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.09 1259350016

CA25 28 145

Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De prendre acte du dépôt :

- des procès-verbaux des séances du comité consultatif d'urbanisme du mardi 17 juin 2025 et du mardi 15 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.10 1259350015

CA25 28 146

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre du conseil municipal concernant la réalisation de certains travaux de protection des ormes d'Amérique publics par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre du conseil municipal concernant la réalisation de certains travaux de protection des ormes d'Amérique publics par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1255880009

CA25 28 147

Approuver la convention entre Ville de Montréal - arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et PME Mtl Ouest-de-l'Île pour l'année 2025 et octroi d'une contribution financière au montant de 4739 \$ à titre de quote-part de l'arrondissement au frais de fonctionnement du commissariat industriel de l'organisme.

Il est proposé par Douglas HURLEY

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et PME MTL Ouest-de-l'Île pour l'année 2025 et l'octroi d'une contribution financière au montant de 4739 \$ à titre de quote-part de l'arrondissement au frais de fonctionnement du commissariat industriel de

l'organisme et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1257905015

CA25 28 148

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 juin et du 1er au 31 juillet 2025, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est proposé par Douglas HURLEY

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 30 juin et du 1er au 31 juillet 2025, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1259350014

CA25 28 149

Déposer le rapport du maire sur les faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au 31 décembre 2024

Il est proposé par Douglas HURLEY

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'autoriser le dépôt du rapport du maire sur les faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au 31 décembre 2024;

De procéder à la publication de ce document sur le site internet de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1256983006

CA25 28 150

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'autoriser la transformation de l'entrée principale et remplacer la porte d'entrée principale, les fenêtres et la balustrade de la façade avant principale du bâtiment principal à l'adresse sise au 3, rue Hervé composée du lot numéro 4 298 290 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND
appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la transformation de l'entrée principale, le remplacement de la porte d'entrée principale, les fenêtres et la balustrade de la façade avant principale du bâtiment principal à l'adresse sise au 3, rue Hervé composée du lot numéro 4 298 290 du cadastre du Québec sous la condition suivante :

- QUE la balustrade en fer forgé située au balcon du 2e étage en façade avant principale soit conservée ou remplacée par le même matériel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1257905013

CA25 28 151

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser l'abattage de sept (7) arbres situés dans le périmètre des travaux d'excavation projetés, pour des fins d'amélioration de drainage de fondation à l'adresse sise au 15615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot numéro 3 678 955 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU
appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'abattage de sept (7) arbres et leurs remplacements, à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot numéro 3 678 955 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1259606021

CA25 28 152

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'un garage détaché sur la propriété située à l'adresse sise au 3069, rue Cherrier composée du lots 4 298 073, 4 298 071, 4 299 264 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU
appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'un garage détaché sur la propriété située au 3069, rue Cherrier composée du lots 4 298 073, 4 298 071, 4 299 264 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1259606020

CA25 28 153

Règlement numéro CA28 0024-16 modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet de modifier le tableau sur les dimensions minimales de tout lot destiné à la construction pour la zone R1-335.

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement CA28 0024-16 modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 ont été donnés à la séance du conseil d'arrondissement du 8 juillet 2025 par sa résolution CA25 28120;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 8 juillet 2025 par sa résolution CA25 28120;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 2 septembre 2025, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 14 août 2025;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro CA28 0024-16 modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet de modifier le tableau sur les dimensions minimales de tout lot destiné à la construction pour la zone R1-335.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1257905012

CA25 28 154

Règlement numéro CA28 0023-52 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'agrandir la zone R1-335 à même la zone P2-358 et d'apporter une modification à la marge avant prescrite à la zone R1-335.

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement CA28 0023-52 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 ont été donnés à la séance du conseil d'arrondissement du 8 juillet 2025 par sa résolution CA25 28121;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 8 juillet 2025 par sa résolution CA25 28121;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 2 septembre 2025, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 14 août 2025;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le second projet du règlement numéro CA28 0023-52 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 avec modifications, à l'effet d'agrandir la zone R1-335 à même la zone P2-358 et d'apporter une modification à la marge avant prescrite à la zone R1-335.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1257905011

CA25 28 155

Règlement numéro CA28 0023-51 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier les notions sur les établissements d'hébergement touristique.

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement CA28 0023-51 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 ont été donnés à la séance du conseil d'arrondissement du 4 juin 2025 par sa résolution CA25 28099;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 4 juin 2025 par sa résolution CA25 28099;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 8 juillet 2025, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 26 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 8 juillet 2025 par sa résolution CA25 28122;

CONSIDÉRANT qu'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande d'approbation référendaire a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 14 août 2025 et qu'aucune demande valide de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0023-51 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier les notions sur les établissements d'hébergement touristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1257905007

CA25 28 156

Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 2 septembre 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

Il est proposé par Douglas HURLEY

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 2 septembre 2025 » joint au sommaire décisionnel et d'édicter les ordonnances applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1254364018

CA25 28 157

Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Douglas HURLEY

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De désigner le conseiller d'arrondissement monsieur Alain Wilson, à titre de maire suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à compter du 3 septembre 2025, jusqu'à la date d'assermentation des élu.es.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1259350017

Dépôt de documents

Juin et juillet 2025

- Rapport mensuel revenus locaux;
- Rapport budgétaire sommaire;
- Liste des virements budgétaires – PDI;
- Liste des virements budgétaires – Budget de fonctionnement;
- Conciliation – surplus de golf;

- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.01

CA25 28 158

Motion visant à demander l'enfouissement des fils électriques le long du boulevard Gouin Ouest et sur la rue Paiement, dans le district de Sainte-Geneviève, arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ATTENDU QUE le boulevard Gouin est l'une des artères les plus anciennes et les plus emblématiques de Montréal, riche en patrimoine historique, culturel et naturel ;

ATTENDU QUE la présence de fils électriques aériens nuit à la beauté du paysage, compromet la mise en valeur du patrimoine bâti, et nuit à l'expérience des résidents et des visiteurs ;

ATTENDU QUE les fils aériens représentent un risque accru en cas d'intempéries, notamment lors des tempêtes de vent, de verglas ou de neige, causant régulièrement des pannes de courant et des dangers pour la population ;

ATTENDU QUE plusieurs poteaux électriques le long du boulevard Gouin et sur la rue Paiement sont implantés directement dans la chaussée ou dans les trottoirs, ce qui représente un danger important pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes, en plus de nuire à l'accessibilité universelle ;

ATTENDU QUE l'enfouissement des réseaux électriques permet d'augmenter la résilience du réseau, de sécuriser les infrastructures, de réduire les coûts à long terme liés aux réparations d'urgence, et d'améliorer la qualité de vie des citoyens ;

ATTENDU QUE de nombreux arrondissements et villes au Québec ont entamé des démarches similaires pour l'enfouissement de fils, notamment dans des zones patrimoniales ou résidentielles ;

ATTENDU QUE l'ouest du boulevard Gouin mérite une attention équivalente à celle portée à d'autres secteurs de la métropole, et que ses citoyens demandent une modernisation respectueuse de leur cadre de vie ;

ATTENDU QUE la rue Paiement, artère importante de transit pour les voitures, autobus, vélos et piétons vers le centre du village, est sur la liste de travaux majeurs montréalais d'infrastructure, et qu'il serait judicieux d'associer les deux ouvrages pour le meilleur intérêt des citoyens ;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Douglas HURLEY

Et résolu :

1. **QUE** le Conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève demande à la Ville de Montréal, à la Commission des services électriques de Montréal et à Hydro-Québec de réaliser une étude de faisabilité pour l'enfouissement des fils électriques le long du boulevard Gouin Ouest et sur la rue Paiement, dans les limites de l'arrondissement ;
2. **QUE** cette étude évalue les coûts, les échéanciers, les impacts potentiels sur la circulation et les bénéfices à long terme de cette intervention ;
3. **QUE** l'arrondissement exprime son appui officiel à tout projet pilote ou plan de modernisation des infrastructures visant à l'enfouissement des réseaux aériens sur son territoire, particulièrement dans les secteurs résidentiels et patrimoniaux ;
4. **QUE** cette résolution soit transmise au comité exécutif de la Ville de Montréal, à Hydro-Québec, ainsi qu'à tous les députés provinciaux et fédéraux représentant les circonscriptions touchées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA25 28 159

Levée de la séance

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 2 septembre 2025 à, 20 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Douglas HURLEY
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} octobre 2025.